COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1934, A LAUSANNE

Président : M. André Oltramare.

Membres présents. — MM. R. Baumgartner, J. Béranger, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. E. Burnier, M. Chevallier, P. Collart, G. Cuendet, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, A. Ginnel, Mlle Y. Glardon, M. C.-A. Gunz, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, Ph. Meylan, M. Niedermann, A. Oltramare, l'abbé A. Pittet, Mlle A. Reymond, MM. E. Reymond, L. Stubbe, A. Tissot.

Séance administrative.

M. Oltramare annonce l'admission de deux nouveaux membres, MM. Baumgartner et Tissot, professeurs à Bienne. Puis il consulte l'Assemblée sur la célébration du deuxième millénaire d'Horace. Après une importante discussion, l'Assemblée prie le Comité de s'entendre avec la Société des Études latines au sujet de cette célébration, qui pourrait avoir lieu à Genève, le dimanche et le lundi de Pentecôte 1935. La première journée serait consacrée à des communications, la seconde à une excursion en Suisse romande. Une conférence publique sur Horace aurait lieu, si possible, le samedi soir.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Béranger, professeur au Collège classique cantonal de Lausanne, étudie *la notion de la tyrannie chez les Romains*, particulièrement à l'époque de César et de Cicéron. Cette notion est complexe. D'une part, pour le grand public, elle est identique à celle de royauté (*tyrannus* = *rex*), avec nuance péjorative ; d'autre part, elle y est opposée, mais dans les écrits philosophiques seulement. Dans ce deuxième sens, elle est l'héritière de la notion platonicienne suivant laquelle le tyran est l'injuste et le roi le juste par excellence.

Cette communication est suivie d'une discussion nourrie, à laquelle prennent part MM. Oltramare, Collart, Fabre, Meylan et Niedermann.

II. — M. L. Stubbe, professeur au collège de Montreux, en examinant l'emploi d'*ipse substitué au réfléchi*, se propose de reviser la condamnation d'un prétendu emploi... pour éviter l'équivoque, prononcée

par Riemann dans ses *Études sur la grammaire de Tite-Live* et dans sa *Syntaxe*. Il lui semble que cette thèse négative, déjà formulée par Draeger et par Kühnast, est excessive. Passant en revue quelques grammaires des siècles passés, entre autres celle de Port-Royal, il commente quelques lignes de Laurentius Valla, le présumé « inventeur » (Riemann) de la pseudo-règle, l'humaniste subtil et souvent génial dont le sens des nuances, dans l'interférence de la syntaxe et de la stylistique, n'est pas négligeable. Les deux points extrêmes de l'historique de ce litige sont, semble-t-il, Priscien, qui signale déjà l'ambiguïté, et l'édition de la *Syntaxe* de Riemann revue par M. Ernout, qui atténue prudemment les termes absolus de la condamnation.

Le temps ne permet malheureusement pas un échange de vues sur cet exposé à la fois charmant et rigoureux, qui fixe, semble-t-il, définitivement un point de grammaire.

Visites archéologiques et historiques.

Après un déjeuner pris en commun, les membres présents visitèrent la cathédrale de Lausanne, en particulier ses très curieux souterrains, sous la conduite de M. Bron, architecte de l'État de Vaud ; puis, sous la direction de M. Maxime Reymond, archiviste cantonal, les fouilles de Vidy (Lousonna), où les transporta un autocar mis gracieusement à leur disposition par la municipalité de Lausanne ; enfin, guidés par M. Boiceau, conservateur du Vieux-Lausanne, les intéressantes et nombreuses collections que contient ce musée.